

Les aides spécialisées

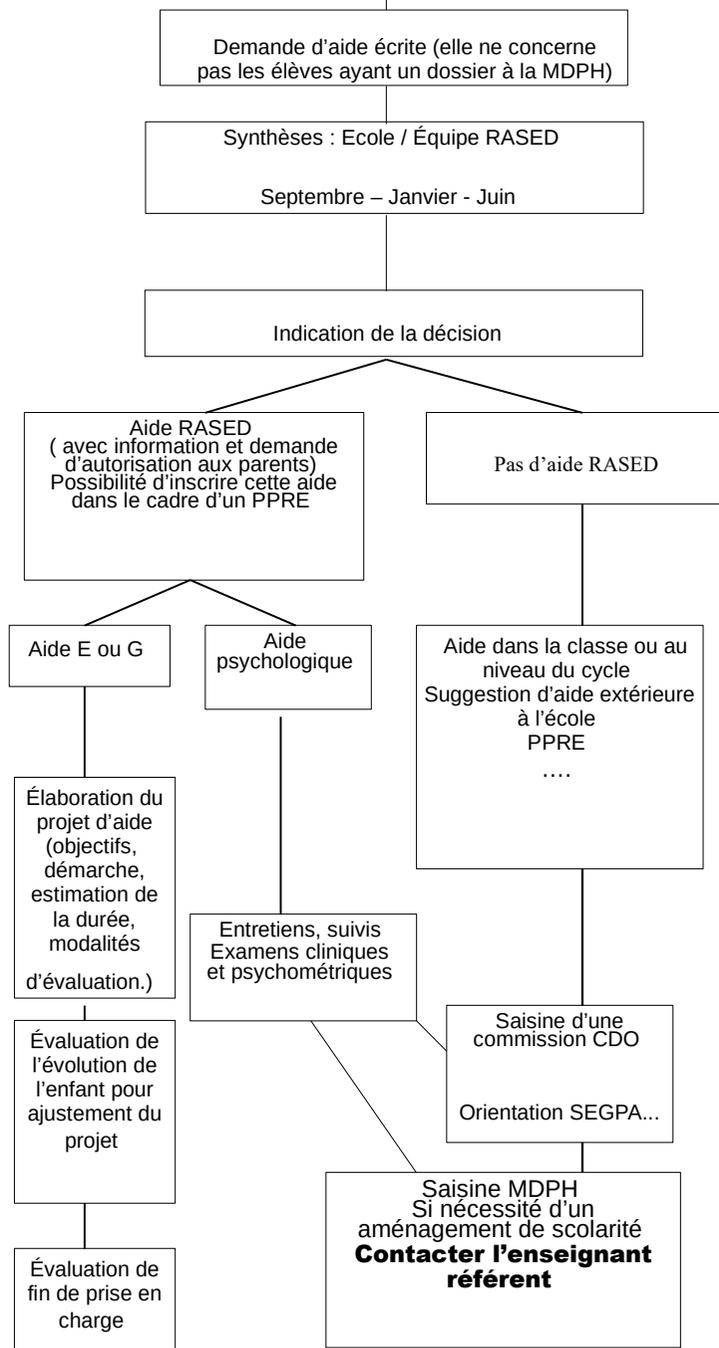
(cf. circulaire n°2014-107 du 18.08.14)

En cas de difficultés persistantes perturbant les apprentissages des élèves, l'enseignant spécialisé intervient avec l'objectif de les aider à surmonter leurs difficultés.

Son intervention a lieu le plus souvent au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle. L'enseignant spécialisé peut aussi intervenir d'emblée si les difficultés sont importantes et manifestes, en complément et en articulation avec des aménagements pédagogiques et des actions de soutien mis en place.

Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.

PROCEDURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES A L' ENFANT EN DIFFICULTÉ A L'ÉCOLE



RASED



Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Antenne Montceau

rased.montceau@ac-dijon.fr

7 rue des écoles
71 300 Montceau-les-Mines

03 85 58 00 00

Aides à dominante rééducative

Aline FOULON
maitre-g.mlmrostand@ac-dijon.fr

Aides à dominante pédagogique

Martine DUCROUX
maitre-e.mlmjverne@ac-dijon.fr

Edith MELEIRO
maitre-e.mlmprevert@ac-dijon.fr

Psychologue scolaire
Linda VANKENHOVE
psy-rased.montceau@ac-dijon.fr

Les interventions du psychologue

La pratique du psychologue est fondée sur l'écoute de ce que chacun (enseignant, enfant, parent) a à dire. Il met en relation des processus psychologiques et les capacités d'apprentissage des élèves.

Ses interventions sont consacrées aux actions de prévention, aux bilans psychologiques, aux entretiens avec les familles et les enseignants, aux suivis psychologiques, aux réunions de coordination et de synthèses internes à l'école ou avec les services extérieurs, aux réunions de différentes commissions, aux actions en direction des enfants en situation de handicap, à la participation à des réunions institutionnelles.

L'intervention du psychologue ne se limite pas à un bilan ; il permet d'amorcer des changements en vue de faire évoluer une situation.

Il peut aussi intervenir dans le cadre de situations traumatisantes (deuil, accident...) affectant l'école.

Les aides spécialisées à dominante rééducative

Elles sont indiquées quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant à l'école. Elles visent à la (re)conquête du désir d'apprendre et de l'estime de soi, à l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles.

« On retrouve l'envie d'apprendre »

Les aides spécialisées à dominante pédagogique

Elles visent à une meilleure maîtrise par l'enfant des méthodes et des techniques de travail, à la stabilisation des acquisitions et à leur transfert dans la classe. Elles favorisent l'expérience de la réussite et la prise de conscience des progrès.

Le travail effectué se distingue du soutien. Il n'emprunte pas nécessairement des formes scolaires. Les contenus scolaires restent les objectifs cibles.

« On apprend à réussir »